

PRIME DE SURENCOMBEMENT : LES COLLÈGUES OUBLIÉS, ON EN PARLE ?

Pantin, le 22 octobre 2026

Deuxième année consécutive... et même constat : toujours les mêmes agents sont laissés de côté !

La note de cadrage du 5 octobre 2026 des modulations indemnitaires vient d'être diffusée dans les DISP. Et avec elle, le même sentiment d'incompréhension et d'injustice pour bon nombre de nos collègues.

Cette note, si elle prévoit une prime de 300 € au lieu de 100 € les années précédentes pour les agents du CEA, les adjoints et secrétaires administratifs et les adjoints techniques répondant aux conditions d'éligibilité fixées (un taux moyen d'occupation d'au moins 150 % en 2025 dans l'établissement ou au moins un quartier), elle oublie les techniciens et ingénieurs... Encore une fois, ils sont les grands oubliés de la prime de surencombrement. Cela pose sérieusement question !

Pour la DGAP, ces collègues seraient-ils invisibles et ne subiraient-ils pas l'impact de la surpopulation ?

Dans nos établissements, la surpopulation carcérale n'est pas qu'un chiffre dans un tableau. Ce sont des bâtiments à entretenir, des équipements toujours plus sollicités, des services sous tension et une charge de travail de plus en plus lourde.

Les techniciens cherchent des solutions, entretiennent et réparent pour que les installations continuent de fonctionner.

Les ingénieurs veillent au bon fonctionnement et à la sécurité des infrastructures.

Ces femmes et ces hommes participent, eux aussi, à la vie des établissements surencombrés. Leur travail compterait-il moins que celui des autres ?

LA BALANCE DE LA JUSTICE NE DOIT PAS PENCHER SELON LE CORPS D'APPARTENANCE

Cette balance symbolise l'équité et l'impartialité. Cette exigence doit aussi se traduire dans la reconnaissance de notre travail au quotidien et de nos conditions de travail.

Reconnaître l'engagement et le professionnalisme des uns ne doit pas conduire à laisser les autres de côté.

La DGAP doit prendre en compte l'ensemble des personnels qui subissent les effets du surencombrement.

La Justice ne devrait-elle pas commencer par être équitable envers tous ses personnels ?

Elle compte sur eux quand il faut trouver des solutions, gérer les urgences, assurer la continuité du service et faire tenir des établissements qui débordent.

Mais lorsqu'il s'agit de reconnaître les contraintes liées au surencombrement, certains disparaissent !



Les techniciens et les ingénieurs ne demandent pas un traitement de faveur. Ils demandent simplement à avoir la même reconnaissance indemnitaire que les autres personnels.

L'UFAP UNSa JUSTICE DEMANDE A LA DGAP QU'ELLE RÉTABLISSE L'ÉQUILIBRE !

Elle exige que les techniciens et les ingénieurs soient inclus dans le dispositif de reconnaissance du surencombrement carcéral.

Elle exige donc des explications claires sur les raisons de leur exclusion et une véritable réflexion sur l'égalité de traitement obligatoire entre les personnels. Car au-delà des 300 euros, c'est bien la reconnaissance du travail accompli au quotidien qui est en jeu.

Pour l'UFAP UNSa Justice, l'engagement professionnel nécessite la même reconnaissance pour tous les agents subissant la surpopulation pénale !

Les Secrétaires Nationaux en charge de la filière technique,

David PAYET

Pascal FALEK

